



L'Appariteur

- Brèves du Conseil & Autres Informations Communales -



COMMUNE de FRÉDÉRIC - FONTAINE / ZACLY MULTIMEDIA - NUMÉRO 61 - Mercredi 11 Mars 2026.

☎ 03.84.63.10.41 - Site : www.frederic-fontaine.fr - Mail : mairie@frederic-fontaine.fr

⇒ Réunion du **CONSEIL MUNICIPAL - Mercredi 11 Mars 2026** **(19h30) :**

Membres présents : SCHIESSEL Vincent (maire), CHIPEAUX Bernadette (1^{er} adjoint), PERRIN Jean-Pierre (2^{ème} adjoint), BREGER Valérie (secrétaire de séance), CHERRIER Thierry, ERNESTI Ghislaine, MATOSEVIC Armelle, TOURNIER Roland.

Ont donné pouvoir : MASMEJEAN Grégory.

* **Compte Financier Unique 2025 (CFU) :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées : 262 835.31 €.

Recettes réalisées : 224 499.10 €.

Report 2024 : 77 308.51 €.

Soit un excédent de : + 38 972.30 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées : 41 045.58 €.

Recettes réalisées : 143 705.45 €.

Report 2024 : - 100 082.10 €.

Restes à réaliser en dépense : 6 000.00 €.

Soit un déficit de : - 3 422.23€

RESULTAT GLOBAL BUDGETAIRE : + 35 550.07 €.

Le Maire n'a pas pris part au vote.

* **Affectation des résultats :** Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2025 comme suit : Report en fonctionnement : 35 550.07 €.

Report en investissement : - 3 422.23 €. Affectation au compte 1068 : 3 422.23 €.

* **Convention « Ingénierie 70 » :**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Agence Départementale « **INGÉNIERIE 70** » pour la compétence ADS uniquement. Le Conseil adopte les statuts de l'Agence Départementale Ingénierie 70 tels qu'ils ont été votés lors de la session de l'Assemblée Départementale. Il décide de confier l'instruction des actes d'urbanisme de la commune à Ingénierie 70, approuve les missions en matière d'ADS confiées à Ingénierie 70 décrites dans la convention, autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale Ingénierie 70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de l'instruction de ses actes d'urbanisme.

* **Création de poste - avancement de grade Agent technique :**

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28 h hebdomadaires), relevant de la catégorie C, afin d'assurer les fonctions suivantes : Adjoint technique - le Conseil Municipal décide la création de cet emploi permanent au grade de Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet.

* **Informations & questions diverses :**

* **Voyage :** Attribution d'une aide de 50 € pour un voyage scolaire à Valence.

* **Affouage :** Le prix de l'affouage livré par le bûcheron pour 2026 est fixé à 59 € TTC le stère.

* **Carnaval :** Les enfants et leurs parents accompagnateurs remercient les habitants pour le bon accueil qui leur a été réservé à l'occasion de la tournée de Carnaval du 18 février dernier.

* **Nuisances sonores :** Particuliers : du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30. Le Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Les Dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

* **Sentier de la Roche :** Le Sentier de la Roche est désormais officiellement inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

* **Élections** : Les élections municipales qui visent à procéder au renouvellement des conseillers municipaux auront lieu les 15 et 22 Mars. Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h.

SMICTOM : COLLECTES 2026 :

DÉCHETS MÉNAGERS (bac gris) : les mardis des semaines B (paires) : 17 mars, 31 mars, 14 avril, 28 avril, 12 mai, 26 mai, 9 juin, 23 juin, 7 juillet, 21 juillet, 4 août, 18 août, 1^{er} septembre, 15 septembre, 29 septembre, 13 octobre, 27 octobre, 10 novembre, 24 novembre, 8 décembre, 22 décembre.

DÉCHETS RECYCLÉS (sacs jaunes) : les lundis des semaines A (impaires) : 23 mars, 6 avril, 20 avril, 4 mai, 18 mai, 1^{er} juin, 15 juin, 29 juin, 13 juillet, 27 juillet, 10 août, 24 août, 7 septembre, 21 septembre, 5 octobre, 19 octobre, 2 novembre, 16 novembre, 30 novembre, 14 décembre, 28 décembre.

* **Assainissement** : Pour le bon fonctionnement du système d'assainissement collectif, il est demandé aux habitants de **ne surtout pas jeter de lingettes, huiles de cuisson, rouleaux de papier et serviettes hygiéniques ou tout autre objet dans la cuvette des toilettes.**

* **«Villes et Villages Fleuris»** : suite au passage du jury départemental du fleurissement cet été notre commune est confirmée dans sa labellisation **«3 Fleurs»** ! La Municipalité présente ses plus vifs remerciements aux habitants et aux bénévoles impliqués dans la démarche.

* **Chiens** : il est rappelé aux propriétaires de faire en sorte de ramasser leurs **déjections** lors des promenades (sacs à disposition en mairie et sur simple demande). De plus, les personnes qui promènent leurs chiens sont priées de les **tenir en laisse.**

* **Feux** : Les sacs jaunes pour le tri sont à disposition à la mairie. Il est **strictement interdit de brûler plastiques, cartons et tout autre matériaux** chez soi sous peine de sanctions.

Frelon asiatique : Les nids découverts sont à signaler à la mairie.